



**MAIRIE de TREFFLEAN**

Code Postal : 56250

☎ : 02 97 53 27 78

[mairie@trefflean.com](mailto:mairie@trefflean.com)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024  
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de conseillers : 16

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLÉ, maire.

**PRESENTS** : Claude LE JALLÉ, Gwénaél LE FLOCH, Nadine MIGNOT, Blaise MAYANGA, Bénédicte BARRE-VILLENEUVE, Nicole OGER, Bruno BODARD, Emilie CARRÉ, Jean-François BRETON, Jack AUBRY.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Lucie BERNARD LICOT, Virginie LE JULE, Myriam FORGET, Emilie CALVAR, Alexandre JOANNIC, Emmanuel MASSARD.

Madame Lucie BERNARD LICOT a donné pouvoir à Emilie CARRÉ

Madame Emilie CALVAR a donné pouvoir à Bénédicte BARRE VILLENEUVE

Monsieur Alexandre JOANNIC a donné pouvoir à Gwénaél LE FLOCH

Convocation du 12 septembre 2024

Secrétaire de séance : Nicole OGER

**Délibération n°2024-28 – Urbanisme : Révision allégée du PLU : approbation**

Vote : 11 POUR, 2 CONTRE.

**Délibération n°2024-29 – Ressources humaines : Fixation du taux de promotion pour l'avancement de grade**

Vote : 12 POUR, 1 ABSTENTION.

**Délibération n°2024-30 – Ressources humaines : modification du tableau des emplois**

Vote : Unanimité, 13 POUR.

**Délibération n°2024-31 – Convention de partenariat avec l'association Ligue contre le cancer**

Vote : Unanimité, 13 POUR.

**Délibération n°2024-32 – Garantie d'emprunt en faveur de Morbihan Habitat**

Vote : Unanimité, 13 POUR.

**Délibération n°2024-33 – Garantie d'emprunt en faveur de l'OGEC de l'école privée Saint-Joseph**

Vote : Unanimité, 13 POUR.

**Délibération n°2024-34 – Travaux de sécurisation de l'école publique : demande de subvention DETR**

Vote : Unanimité, 13 POUR.

**Délibération n°2024-35 – Fête de la musique : attribution d'une subvention au comité des fêtes de Sulniac**

Vote : Unanimité, 13 POUR.

**Délibération n°2024-36 – Procédure de renouvellement de classement du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (charte 2029-2044) : participation financière exceptionnelle de la commune pour 2024 et 2025**

Vote : Unanimité, 13 POUR.